



La Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes (GSPC) 2011-2020 ... et ce qu'elle signifie pour vous

Cette fiche d'information est un guide simplifié de la mise à jour de la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes (GSPC pour Global Strategy for Plant Conservation) à l'intention des membres des groupes de spécialistes des plantes de l'UICN et de toute personne intéressée à la conservation de la flore.

Actualité de la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes

Lors de la conférence mondiale sur la biodiversité de Nagoya en octobre 2010 (CBD COP10), une Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes, amendée et mise à jour, a été adoptée par les gouvernements des 193 pays signataires. Huit ans après la première version de la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes (2002), l'adoption de ce plan stratégique est considérée comme un grand succès par les défenseurs de l'environnement du monde entier et par de nombreux gouvernements. Pour la conservation des plantes, l'approbation de cette stratégie actualisée signifie :

1. La poursuite d'une politique mondiale pour notre travail dans la conservation des plantes jusqu'en 2020.
2. Seize objectifs globaux actualisés pour la conservation des plantes, auxquels les gouvernements doivent se conformer.
3. La reconnaissance de l'importance des plantes et de leur conservation durant les huit premières années de la Stratégie Mondiale pour la Conservation des Plantes par les politiciens et les gouvernements, partout dans le monde.

.... c'est une très bonne nouvelle.

Résumé de la Stratégie actualisée

La stratégie propose une vision claire et à long terme : **"Sans plantes, il n'y a pas de vie. Le fonctionnement de la planète et notre survie dépendent des plantes. Cette stratégie vise à enrayer l'appauvrissement continu de la diversité végétale"**. La stratégie actualisée comprend toujours 16 objectifs destinés à atteindre les 5 buts suivants :

- I. La diversité des plantes est bien comprise, documentée et reconnue;
- II. La diversité végétale est conservée de toute urgence et de manière efficace;
- III. La diversité végétale est utilisée d'une manière durable et équitable;
- IV. L'éducation et la sensibilisation dans le domaine de la diversité végétale, son rôle dans le maintien durable des moyens de subsistance, et son importance pour toutes les formes de vie sur Terre, sont favorisés ;
- V. Les capacités et la participation du public, nécessaires pour mettre en œuvre la Stratégie ont été développées.

Une liste des objectifs mis à jour et leur description se trouve dans le tableau 1 à la fin de ce document. Le texte intégral de la COP 10 (la dixième conférence des Parties de la



Commission pour la sauvegarde des espèces Sous-Comité pour la conservation des plantes

http://www.iucn.org/about/work/programmes/species/our_work/plants/

Convention sur la Diversité Biologique) se trouve sur le lien suivant :

<http://www.cbd.int/doc/meetings/cop/cop-10/official/cop-10-27-fr.pdf>

Comment la GSPC peut aider à conserver les plantes dans mon pays ?

Les objectifs sont essentiellement des objectifs à atteindre au niveau mondial, mais chaque gouvernement s'est engagé à entreprendre des activités pour les atteindre dans la mesure de ses capacités. Certains pays ont déjà choisi de développer des versions nationales de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes qui énoncent les mesures à prendre pour atteindre les objectifs dans leur pays, comme par exemple, la Chine, l'Afrique du Sud, le Mexique, les Seychelles et le Royaume-Uni. Certaines de ces stratégies nationales se trouvent sous <http://www.plants2010.org/>. Ces objectifs nationaux sont souvent dérivés des objectifs mondiaux, mais ne sont pas nécessairement identiques. En Europe, il existe une stratégie régionale pour la conservation des plantes (www.plantaeuropa.org).

Les stratégies nationales peuvent être très utiles pour sensibiliser et promouvoir des actions spécifiques pour les plantes. Idéalement leur développement doit impliquer toutes les personnes ou organisations qui pourraient (et devraient) collaborer pour la conservation des plantes. Cela signifie que les organisations autres que les traditionnelles associations de protection de l'environnement (par exemple : des agriculteurs, des forestiers, ceux qui fabriquent des produits à base de plantes) doivent être impliquées. Obtenir des engagements pour la Stratégie de toutes les parties prenantes est un élément important du processus.

Lier la GSPC aux autres programmes de conservation

Les moyens pour la conservation des plantes sont limités dans de nombreux pays à travers le monde, et il y a beaucoup de conventions internationales auxquelles les gouvernements doivent se conformer. Cette situation est parfois utilisée par les administrations comme une excuse pour ignorer la GSPC et ne pas s'investir dans les actions spécifiques nécessaires à la conservation des plantes. Toutefois, la GSPC peut également être appliquée par le biais des stratégies et plans d'action nationaux sur la biodiversité, et à travers les principaux résultats de la réunion de Nagoya - le Plan stratégique pour la biodiversité de la CBD (Convention sur la Diversité biologique). Le Plan stratégique de la CBD (2011-2020) a fixé 20 objectifs ayant trait à tous les programmes de la CBD auxquels les gouvernements devront également se conformer. De nombreux objectifs de la GSPC sont identiques à ceux du Plan stratégique de la CBD et ainsi, pratiquement toutes les actions menées au titre de la GSPC répondent aussi aux objectifs du Plan stratégique. Les gouvernements sont invités à mettre à jour immédiatement les stratégies nationales sur la biodiversité et les plans d'actions pour tenir compte du plan stratégique de la CBD. C'est donc le bon moment pour les convaincre d'intégrer les objectifs de la GSPC dans leur processus de mise à jour. Des fonds sont disponibles auprès du FEM (Fonds pour l'Environnement Mondial) pour effectuer ce travail, voir <http://www.cbd.int/nbsap/>. Les pays peuvent faire des demandes auprès des agences nationales du FEM, également appelées points focaux. http://www.thegef.org/gef/focal_points_list.



Commission pour la sauvegarde des espèces Sous-Comité pour la conservation des plantes

http://www.iucn.org/about/work/programmes/species/our_work/plants/

Comment travailler pour atteindre ces objectifs ? Quelles sont les aides disponibles ?

Il est très probable que vous participiez déjà à atteindre certains de ces objectifs. Si, par exemple, vous êtes impliqué dans les évaluations de la Liste Rouge, il s'agit d'une contribution à l'objectif 2. Si vous êtes impliqué dans l'identification des zones importantes pour les plantes ou dans la gestion des aires protégées, vous contribuez à l'objectif 5 et si vous travaillez sur la protection des espèces, vous contribuez aux objectifs 7 et 8.

Si vous êtes intéressé à développer votre travail sur la GSPC, le sous-comité de l'UICN pour la conservation des plantes peut vous aider en vous mettant en contact avec d'autres personnes qui ont développé des stratégies nationales ou avec des organisations qui fédèrent les actions des ONG sur des objectifs particuliers. L'UICN est reconnue comme une organisation faitière avec le Royal Botanic Gardens de Kew pour l'objectif 2, (évaluation de la conservation des espèces végétales), et avec Plantlife pour l'objectif 5 (conservation des zones importantes pour les plantes). L'UICN est également membre du Partenariat Mondial pour la Conservation des Plantes, un réseau d'organisations œuvrant activement sur la GSPC. Ce partenariat (dirigé par Botanic Gardens Conservation International) travaille à l'élaboration d'une boîte à outils en ligne pour la GSPC, dans le but d'aider tous ceux qui veulent travailler sur les objectifs de la GSPC. Pour en savoir plus, contactez info@bgci.org.

Actions possibles pour les membres des groupe de spécialistes et toutes personnes intéressés :

- *Renseignez-vous auprès de votre point focal de la CBD à propos de la mise en œuvre de la GSPC. Chaque pays devrait avoir un point focal GSPC, <http://www.cbd.int/doc/lists/nfp-cbd-GSPC.pdf>*
- *Sensibilisez votre organisation à la GSPC, montrez-lui de quelle manière votre travail contribue aux objectifs de la GSPC.*
- *Assurez-vous que la GSPC est reconnue comme une contribution à la stratégie nationale et au plan d'action sur la biodiversité dans votre pays. Notez que des fonds sont disponibles pour mettre à jour cette stratégie !*
- *Montrez à votre gouvernement comment la GSPC contribue au plan stratégique de la CDB*
- *Utilisez le Sous-comité sur la conservation des plantes de l'UICN, ses contacts et vos collaborateurs pour vous aider à faire avancer la GSPC dans votre pays / région.* Contact: andrew.rodriques@iucn.org



**Commission pour la sauvegarde des espèces
Sous-Comité pour la conservation des plantes**

http://www.iucn.org/about/work/programmes/species/our_work/plants/

Les objectifs de la Stratégie Mondiale pour la conservation des Plantes actualisée 2011-2020

N°	Objectifs : Ancienne version	Objectifs : nouvelle version
1	Une liste de travail, largement accessible, des espèces végétales connues, constituant un pas vers une flore mondiale complète	Etablissement d'une flore en ligne pour toutes les plantes connues
2	Une évaluation de l'état de conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux national, régional et international	Etablissement de l'état de conservation de toutes des espèces végétales connues, dans la mesure du possible, afin d'orienter des mesures de conservations
3	Elaboration de modèles à l'aide de protocoles pour la conservation et l'utilisation durable des plantes, fondés sur la recherche et les expériences de terrain	Les informations, la recherche et les produits associés ainsi que les méthodes requises pour mettre en œuvre de Stratégie sont développés et partagés
4	Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète effectivement conservées	Au moins 15 % de chacune des régions écologiques ou types de végétation sont protégés au moyen d'une gestion et/ou restauration efficace
5	Assurer la protection de 50% des zones les plus importantes en matière de diversité végétale	Au moins 75% des zones les plus importantes du point de vue de la diversité végétale dans chaque région écologique sont protégées et une gestion efficace est mise en place pour conserver les plantes et leur diversité génétique
6	Au moins 30% de terres productives gérées dans le respect de la conservation de la diversité végétale	Au moins 75% des terres productives dans tous les secteurs sont gérées d'une manière durable et dans le respect de la conservation de la diversité végétale
7	60% des espèces menacées conservées <i>in situ</i>	Au moins 75% des espèces végétales menacées connues sont conservées <i>in situ</i>
8	60% des espèces végétales menacées dans des collections <i>ex situ</i> accessibles, de préférence situées dans leur pays d'origine, dont 10% font l'objet de programmes de récupération et de restauration.	Au moins 75% des espèces végétales menacées sont conservées dans des collections <i>ex situ</i> , de préférence dans leur pays d'origine, et au moins 20% de ces espèces sont disponibles pour être utilisées dans des programmes de régénération et de restauration

9	70% de la diversité génétique des plantes cultivées et des autres principales espèces végétales à valeur socio-économique sont conservés, et les connaissances locales et autochtones connexes préservées.	70% de la diversité génétique des plantes cultivées, y compris leurs parents sauvages, et celle d'autres espèces végétales ayant une valeur socioéconomique sont conservées tout en respectant et en préservant les connaissances autochtones et locales
10	Instauration de plans de gestion visant au moins 100 des principales espèces exotiques envahissantes menaçant les plantes, les communautés végétales, ainsi que les habitats et écosystèmes associés.	Des plans de gestion efficaces sont mis en place pour empêcher des nouvelles invasions biologiques et gérer des zones envahies qui sont importantes du point de vue de la diversité végétale
11	Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international	Aucune espèce de flore sauvage n'est menacée par le commerce international
12	30% des produits d'origine végétale proviennent de sources gérées de façon durable	Tous les produits é base de plantes sauvages proviennent de sources gérées de façon durable
13	Mettre un terme à l'appauvrissement des ressources végétales, ainsi qu'à celui des connaissances, innovations et pratiques locales et autochtones connexes sur lesquelles reposent des moyens d'existence viables, la sécurité alimentaire et la santé au niveau local.	Les savoirs, innovations et pratiques autochtones et locaux associés aux ressources végétales sont préservés ou renforcés selon que le besoin à l'appui de l'utilisation coutumière, des moyens de subsistance durables, de la sécurité alimentaire et des soins de santé locaux
14	Incorporer au programme de communication, d'éducation et de sensibilisation du public un élément soulignant l'importance de la diversité végétale et la nécessité de la préserver.	L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la préserver sont prises en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation du public
15	Augmentation, en fonction des besoins des pays, du nombre de personnes formées travaillant à la conservation des plantes à l'aide de moyens appropriés en vue d'atteindre les objectifs de la présente Stratégie.	Le nombre de personnes formées et travaillant avec des moyens adéquats est suffisant, en fonction des besoins nationaux, pour parvenir aux objectifs de la présente Stratégie
16	Création de réseaux nationaux, régionaux et internationaux s'occupant de la conservation des plantes, ou développement des réseaux existants	Des institutions, des réseaux et des partenaires relatifs à la conservation des plantes sont créés ou renforcés aux niveaux national, régional et international, pour parvenir aux objectifs de la présente Stratégie